



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 janvier 2024

Présents : Catherine ANDRIEUX, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Nadine ROY, Franck TOURNIER, Geneviève TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON.

Absents excusés : Emilie CANO (pouvoir à Magali BONIN), Hervé CORNELOUP (pouvoir à Nadine ROY), Gwladys LOISEL (pouvoir à Sonie BERNARD),

Intervention en début de séance de Madame LEROYER du Département de l'Isère pour aide technique à la rétrocession et remise en l'état du lagunage par la CAPI.

DELIBERATIONS

Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2023

	Dépenses	Recettes	Résultats
Section fonctionnement	255 106,44 €	386 549,51 €	131 443,07 €
Section investissement	91 521,02 €	150 314,3€	58 793,02 €

Les résultats de la section de fonctionnement ainsi que ceux de la section d'investissement sont affectés à la section investissement.

Vote : 11 voix pour

Convention de partenariat avec le CDG 38 pour le maintien des salaires des employés communaux

Les fonctionnaires titulaires bénéficient de la totalité (sauf le jour de carence) de leur rémunération 3 mois par an en cas de congé maladie. Au-delà, ils perçoivent un demi-traitement. Le Centre De Gestion 38 propose aux petites communes une mutualisation de cette assurance prévoyance. La commune a le choix de définir sa participation et celle des fonctionnaires. Les membres valident à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion à la mutualisation de l'assurance prévoyance collective et proposent de maintenir la participation de la commune à hauteur de 10€ par mois par salarié pour un ETP.

Vote : 11 voix pour

URBANISME

REVELLIN FALCOZ	David	89 Impasse de la forge	Pergola + carport
TORGUE	Mathieu	665 route de Bourgoin Jallieu	Panneaux photovoltaïques
BONIN	Patrice	390 Route de Pian	Clôture
COLOMB	Pierre	250 Route de Prenat	Remplacement des menuiseries extérieures

QUESTIONS DIVERSES

Rénovation thermique des appartements communaux

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les contrats de location des logements avec une forte consommation d'énergie, appelés passoires énergétiques, sont interdits à la location. La réglementation sera durcie à l'horizon 2028. Afin d'optimiser le confort des locataires et d'anticiper un éventuel changement de locataires, une réhabilitation thermique des deux logements communaux situés dans l'ancienne cure s'impose. Après une première prise de contact avec les services du Département, ceux-ci proposent un accompagnement sous deux formes :

- La mobilisation d'un prestataire pour faire diagnostiquer nos logements : état des lieux de la qualité énergétique, préconisation de travaux et estimation de l'étiquette DPE après travaux (Diagnostic de performance énergétique), estimation/orientation vers les subventions mobilisables (Département, Etats, TE 38, Région). Ce prestataire est financé intégralement et directement par le Département.
- Subvention de notre projet de travaux selon le programme retenu par la commune.

Le dossier de demande de diagnostic pour les deux logements a été transmis au Département. Un prestataire devrait intervenir dès le printemps.

Réhabilitation du local de l'agent technique à Crachier

La commune peut prétendre à 40 % au moins de subventions pour une rénovation de l'atelier de l'agent technique. Des devis sont en cours afin de constituer le dossier.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et DICRIM

Suite à l'exercice d'application du PCS du 1^{er} Décembre dernier, celui-ci a été parachevé. Il est présenté pour information aux membres du conseil municipal. Il entrera en vigueur après rédaction d'un arrêté municipal. Les documents PCS, DICRIM et arrêté seront transmis aux différentes autorités : Préfecture, SDIS, Gendarmerie ...

Rapport de la rencontre avec les enseignants : Gwladys LOISEL et Sonie BERNARD

Compte-rendu des commissions CAPI :

- Biennale du cirque : Nadine ROY

Point sur les travaux de la salle des fêtes : le choix du carrelage et du sol souple est fait en séance.

**Le spectacle CAPI conte aura lieu à Crachier
à l'école élémentaire
mercredi 14 février 2024 à 15h .**

Prochain conseil municipal lundi 11 Mars 2024 à 19 heures



Site internet

Pensez à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.crachier.fr>
La commune utilise l'application [Panneau Pocket](#).